

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
09-10-17	09-10-17	2017-5453

### 1. Intitulé du projet

Epandage de boues industrielles liquides issues du traitement de plumes et de matières de vidange collectées auprès de particuliers

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) péfionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom SERRA

Prénom Stéphane

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Dacquoise d'assainissement et de dégazage

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

SERRA Stéphane, Président

RCS / SIRET

3	1	0	6	5	4	2	6	4	0	0	0	3	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SASU

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. a)	Autres ICPE soumises à autorisation
Rubrique ICPE : 2716 -2	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes volume supérieur ou égal à 100 m3 mais inférieur à 1 000 m3.
Rubrique ICPE : 2791	Installation de traitement de déchets non dangereux (inférieur 10 t/jour)
Rubrique IOTA : 2140	Epandage d'effluents ou de boues (azote total compris entre 1 t/ an et 10 t/ an)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un plan d'épandage des boues industrielles liquides issues du traitement de plumes et de matières de vidange collectées auprès de particuliers.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet permettra à la société "Dacquoise d'assainissement et de dégazage " d'évacuer les boues et matières de vidanges préalablement collectées, traitées à la chaux et stockées sur leur site en les valorisant sur des sols agricoles permettant ainsi le recyclage de la matière organique et des éléments fertilisants (N, P et K) contenus dans les boues.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Aucuns travaux ne seront nécessaires.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Environ 1000 m<sup>3</sup> de boues à épandre annuellement sur deux périodes (printemps et automne)

La dose d'épandage prévue est de 31m<sup>3</sup>/ha soit une surface annuelle d'épandage d'environ 33 ha.

Le stockage des boues (ayant fait l'objet d'une télédéclaration en préfecture) est délocalisé à Ozourt chez un agriculteur qui fait également parti du plan d'épandage.

Le silo de stockage en béton contiendra au maximum 1000 m<sup>3</sup> de boues (sa capacité maximale de stockage est de 1800 m<sup>3</sup> ce qui permet de disposer d'une bonne marge de sécurité).

La Société Dacquoise d'assainissement fera appel à un prestataire de service pour les opérations de transport, d'épandage et d'enfouissement qui se dérouleront sur la base du planning prévisionnel d'épandage réalisé conjointement avec les agriculteurs. Le transport se fera directement par l'engin d'épandage (tonne à lisier) qui une fois sur la parcelle réalisera l'épandage avec enfouissement direct des boues dans le sol.

Des analyses de conformité des boues seront réalisées tout au long de l'année ainsi qu'un suivi des sols et des flux de matières apportés par parcelle sera réalisé.

Un bilan annuel de la campagne d'épandage récapitulera l'ensemble de la filière.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Quantités de boues à épandre annuellement	1000 m3
Dose d'épandage	31 t/ha
Surface annuelle d'épandage nécessaire	33 ha
Surface totale du plan d'épandage nécessaire	96 ha

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

CASTELNAU 25,07 ha  
CLERMONT 72,78 ha  
OZOURT 96,99 ha  
POMAREZ 10,25 ha

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

CASTELNAU  
CLERMONT  
OZOURT  
POMAREZ

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une ZNIEFF de type 2 "La basse vallée du Luy(72000 1993)" est concernée par le plan d'épandage. Toutefois, la pratique d'épandage n'aura pas d'impact sur ces zones naturelles. Les épandages auront lieu uniquement sur des parcelles agricoles cultivées qui ne présentent donc pas un habitat d'intérêt communautaire.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le relief est peu marqué avec des altitudes moyennes qui se situent entre 20 et 60 mètres
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope n'est recensée sur le périmètre du plan d'épandage.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune parcelle du plan d'épandage n'est située dans ou à proximité d'un site inscrit au patrimoine mondial.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune parcelle du plan d'épandage n'est située en zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Épandage uniquement sur des sols agricoles aptes, exploités régulièrement.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune parcelle du plan d'épandage n'est située dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune parcelle du plan d'épandage n'est située dans un site inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune parcelle du plan d'épandage n'est située dans un site NATURA 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune parcelle du plan d'épandage n'est située dans un site classé.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Epandage uniquement sur terres agricoles cultivées qui ne présentent donc pas un habitat d'intérêt communautaire. L'épandage de boues s'apparente à une pratique agricole courante sur terres agricoles et vient se substituer aux apports fertilisants réalisés par les agriculteurs.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Epandage uniquement sur terres agricoles cultivées qui ne présentent donc pas un habitat d'intérêt communautaire. L'épandage des boues s'apparente à une pratique agricole courante sur terres agricoles et vient se substituer aux apports fertilisants réalisés par les agriculteurs.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Épandage uniquement sur terres agricoles cultivées qui ne présentent donc pas un habitat d'intérêt communautaire. L'épandage des boues s'apparente à une pratique agricole courante sur terres agricoles et vient se substituer aux apports fertilisants réalisés par les agriculteurs.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Épandage uniquement sur terres agricoles cultivées qui ne consomment donc pas d'espace présentant un habitat d'intérêt communautaire. L'épandage des boues s'apparente à une pratique agricole courante sur terres agricoles et vient se substituer aux apports fertilisants réalisés par les agriculteurs.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Comme pour tout déchet destiné à l'épandage agricole, il convient d'être vigilant sur les composés métalliques. L'opération de recyclage agricole des boues n'est envisageable qu'à condition de garantir la qualité des sols, des récoltes, ainsi que la santé des populations humaines et animales. A noter aussi, les boues seront traitées à la chaux et enfouies directement au moment de l'épandage.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intervention ponctuelle : 2 périodes d'épandage par an (2 jours au printemps et 2 jours à l'automne). Rotations du tracteur entre les sites de production et le site de stockage puis entre le site de stockage et les parcelles à épandre.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les moteurs des engins en fonctionnement (tracteur et pompe de la tonne à lisier) sont source de bruit. Ces opérations ponctuelles ne diffèrent pas des travaux agricoles classiques durant cette période.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les boues de la société Dacquoise d'assainissement destinées à l'épandage sont traitées à la chaux et génèrent peu d'odeur. L'enfouissement direct lors des épandages limitera d'autant plus ces risques.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations sont liées aux passages des véhicules lors des transports et de l'épandage. Ces opérations ponctuelles ne diffèrent pas des travaux agricoles classiques durant cette période.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les boues sont épandues avec un dispositif d'enfouissement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Économie d'engrais pour les agriculteurs car les boues viennent se substituer aux engrais minéraux habituellement utilisés par les agriculteurs. L'épandage permettra d'améliorer la productivité des parcelles.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

De manière à éviter la superposition et afin de garder une traçabilité il a été vérifié que les parcelles qui seront inscrites dans le plan d'épandage ne font pas déjà partie d'un autre plan d'épandage.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Prise en compte des zones inondables, des prescriptions préfectorales relatives aux périmètres de protection des captages AEP, des conditions pédo-climatiques, des zones naturelles protégées (ZNIEFF, Natura 2000, Sites inscrits, zones humides...)

Respect de l'arrêté du 02 février 1998 modifié par l'arrêté du 17 août 1998 :

- Analyses de conformité des boues (par rapport aux teneurs limites en ETM et CTO).
- Analyse de l'aptitude des sols à l'épandage de boues (par rapport au pH et aux teneurs limites en ETM des sols)
- Dose d'épandage adaptée aux besoins des cultures et respectant les flux maximums autorisés (en MS, ETM et CTO)
- Respect des distances d'isolement, des délais sanitaires et des conditions d'épandage.
- Enfouissement des boues sous 48h après épandage

Respect du code des bonnes pratiques agricoles, de la structure des sols, des règles de circulation, des horaires, week-end et jours fériés, choix du matériel adapté.

Traçabilité de la filière (registre d'épandage, planning prévisionnel, Bilan agronomique, conseil aux agriculteurs)

Respect de la directives nitrates (dose, période d'épandage, couverture des sol, plan de fumure)

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

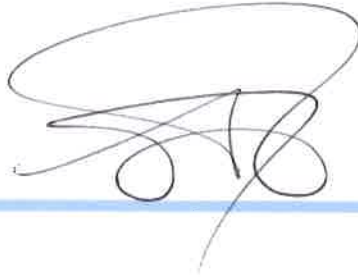
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Mont de Marsan

le, 09 Octobre 2017

Signature



**STE DACQUOISE D'ASSAINISSEMENT  
ET DE DEGAZAGE**  
1 RUE DE L'INDUSTRIE  
40100 DAX  
**TEL: 05 58 74 69 69/FAX 05 58 56 14 25**  
Siret 310 654 264 APE 3700 Z  
[dacquoise-assainissement@orange.fr](mailto:dacquoise-assainissement@orange.fr)